

Article 21 du Règlement

● (1410)

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES MILIEUX DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on sait que la Loi 43 du Québec suscite actuellement beaucoup de controverse et d'inquiétude dans les milieux de l'hôtellerie et de la restauration et que, jusqu'à présent, le gouvernement fédéral ne s'est pas impliqué dans le débat, n'étant pas l'instigateur de cette nouvelle formule.

Cependant, qu'on le veuille ou non, monsieur le Président, à partir du moment où l'Assemblée nationale a assujéti des milliers de citoyens à cette loi, et étant donné l'interrelation entre nos juridictions, il devient impératif pour la Chambre de s'ajuster en conséquence. Voilà donc pourquoi j'invite le gouvernement, bon gré mal gré, à poser les gestes suivants: premièrement, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, responsable de la Commission de l'assurance-chômage, établisse clairement le fait que les revenus du salaire de base plus les pourboires seront assurables aux fins de la Loi sur l'assurance-chômage, et que ces travailleurs payant des impôts et des cotisations seront traités équitablement. Deuxièmement, que le ministre du Revenu national s'engage, par renonciation écrite, à ne pas utiliser les données que les employés transmettront par écrit à leurs employeurs comme éléments d'information et de preuves en vue d'émettre des avis de cotisation relativement aux années antécédentes.

A mon avis, monsieur le Président, ces initiatives contribueraient à éclairer le débat présentement en cours au Québec et ne causeraient aucun préjudice aux modifications que le gouvernement du Québec pourrait apporter à sa loi, telles que réclamées par les divers intervenants.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES MESURES NÉCESSAIRES POUR AIDER LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur le Président, les provinces de l'Atlantique, avec leur économie axée sur les matières premières et les services, sont traditionnellement les plus durement touchées de même que les premières et les dernières à se relever lorsque le gouvernement fédéral juge bon d'imposer de temps à autre des politiques d'argent cher, de contraintes budgétaires et d'austérité.

A l'heure où les impôts ont atteint un sommet inégalé, les provinces de l'Atlantique, qui dépendent des paiements de transfert d'Ottawa dans une proportion de 48 p. 100, ont accumulé dans leurs comptes courants des déficits qui atteignent environ 750 millions de dollars, malgré les contraintes rigoureuses qu'elles se sont imposées. Les emprunts qu'elles devraient faire pour combler leur déficit réduiraient leur cote de solvabilité, feraient grimper les taux d'intérêt et nuiraient à la commercialisation de leurs obligations.

Des mesures semblables aux subventions de péréquation adoptées en 1958 pour les provinces de l'Atlantique pourraient constituer une solution d'urgence à court terme mais, à long terme, ces provinces ont besoin d'un secteur secondaire qui

élargisse leurs domaines d'imposition et atténue leur dépendance envers le gouvernement fédéral. Il est essentiel que le gouvernement du Canada se fixe de concert avec les provinces des buts et des objectifs économiques et qu'il adopte une politique d'expansion éclairée, laquelle aura pour effet d'établir des normes nationales touchant les services essentiels et de réduire la dépendance économique à l'endroit du Trésor national.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCROISSEMENT DU CARBONE DANS L'ATMOSPHÈRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, dans son rapport d'octobre 1983, l'Agence américaine de protection de l'environnement a rendu officiels les mises en garde que bien des scientifiques faisaient depuis des années. D'après l'APE, l'accumulation de particules de carbone dans l'atmosphère provoquera un effet de serre. D'après cet organisme, cet effet commencera à se faire ressentir beaucoup plus tôt que l'on ne pensait d'abord. De profonds changements se produiront de 1990 à l'an 2000, modifiant radicalement les conditions climatiques dans le monde entier. Les régions côtières seront inondées alors que d'autres régions, comme mon district du sud de la Saskatchewan, seront transformées en déserts.

Les scientifiques jugent l'effet de serre irréversible mais d'après eux, l'importance du changement des conditions climatiques dépendra des décisions actuelles et futures. Tous s'accordent à dire qu'il faut cesser de brûler des combustibles fossiles. Il existe des solutions. L'hydrogène est le combustible le plus propre. Il n'émet pas de particules de carbone. La principale recommandation du comité parlementaire de l'énergie de remplacement avait trait à l'utilisation de l'hydrogène au Canada. Ce qui nous manque, ce sont la volonté et la prévoyance politiques.

Le gouvernement dépense des milliards de dollars pour subventionner la prospection pétrolière dans le Nord et sous-marine mais il ne fait pratiquement rien pour essayer de trouver d'autres sources d'énergie renouvelable qui sont sûres. N'est-il pas temps de se réveiller et de voir ce qui se passe? N'est-il pas temps de faire preuve d'initiative et de prévoyance au lieu de conserver les programmes actuels qui sont le fruit d'un manque de perspicacité, de l'ignorance et de la cupidité? L'avenir de la terre l'exige.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

LA RELANCE DE L'USINE ITT À PORT-CARTIER

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur la nécessité pour le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada de rencontrer le plus rapidement possible la direction de la compagnie ITT en vue de venir en aide aux gens de Port-Cartier. A mon avis il est essentiel, à ce stade-ci, qu'une rencontre ait lieu entre le ministre des Finances du Québec et celui du Canada, en vue d'en venir à une entente sur la relance de cette usine. Actuellement, il y a des possibilités, à court